

## Visitez notre site :

Depuis 1999, Loi1901.com est au service des associations. Le site est devenu, au fil des années, une référence, avec sa lettre d'information associative hebdomadaire LettrAsso (plus de 130 000 abonnés). Référence également pour les 103 394 questions posées sur le Le Forum Juridique, les 4 889 sites associatifs partenaires, les 29 063 associations dans notre annuaire et notre Intranet associatif, etc.

### L'information associative en direct

<https://www.loi1901.com/ie.php>

### Notre logiciel comptable à tester sans modération :

<https://www.loi1901.com/comptasso.php>

### Une formation comptable en ligne

[https://www.loi1901.com/comptabilite\\_associative.php](https://www.loi1901.com/comptabilite_associative.php)

### Lettrasso+ une veille juridique complète

<https://www.loi1901.com/abonnement.php>

### Notre forum juridique en ligne

<https://www.loi1901.com/juridique.php>

### LettrAsso, la lettre d'information des associations

[https://www.loi1901.com/archive\\_lettrasso.php](https://www.loi1901.com/archive_lettrasso.php)

## Le plan comptable des associations détaillé

Règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au journal officiel du 30 décembre 2018.

[https://www.loi1901.com/pdf\\_lettrasso/reglt\\_2018-06\\_association.pdf](https://www.loi1901.com/pdf_lettrasso/reglt_2018-06_association.pdf)